

F.H.C. 22611

Case  
F.H.C.  
21864

---

# R É P O N S E

*De M. Malouet à la dénonciation du club  
de la constitution monarchique , par  
M. Barnave.*

---

**J'**AVOIS vu des crimes impunis, des hommes avides de pouvoir, s'élever par toutes sortes d'intrigues; j'ai connu des princes despotes, des ministres absolus; mais la tyrannie dans toute son audace je ne la connoissois pas, & je ne conçois pas qu'il y ait des hommes assez vils pour fléchir devant la tyrannie qui se masque du nom de patriotisme. Ah ! si c'est un droit sacré que celui de résister à l'oppression, que tous les hommes généreux brisent comme moi le joug qu'on leur impose; car ce n'est pas le joug des lois. c'est celui des tyrans, des factieux que je ne subirai jamais.

Je ne fais si le tumulte des camps & le bruit des armes présenterent jamais plus d'aliment à la discorde que ces scènes affreuses, où des représentans du peuple, naissant leurs cris & leurs applaudissemens à ceux des spectateurs, accueillent avec des transports de joie, quoi ? un acte d'humanité, de justice & de bienfaisance; non: des paroles de sang, des calomnies & des outrages à ceux qu'on opprime !

Vous voilà donc, Français, obligés de vous

A

THE NEWBERRY  
LIBRARY

affilier tous au club des Jacobins, sous peine d'être traités en ennemis de la constitution; & vous, membres de la société monarchique, qui avez osé rivaliser avec le club dominateur, & qui déjà chassés d'un quartier, dans un autre, interdits par la municipalité, n'avez obtenu votre réhabilitation qu'en vous soumettant humblement au plus rigoureux examen, vous voilà dénoncés par M. Barnave comme des *hommes perfides, insidieux, distribuant aux pauvres un pain empoisonné.*

Si huit ou neuf cents citoyens, du nombre desquels j'ai l'honneur d'être, ainsi traités à la grande satisfaction des tribunes & de la majorité de l'assemblée nationale, n'obtiennent pas la réparation de cette injure, M. Barnave me permettra de lui demander ce qu'il appelle la constitution, l'heureuse révolution, & sur-tout la liberté.

Il étoit de droit, ou au moins d'usage que je n'eusse pas le droit de lui répliquer; mais il seroit plus difficile de m'empêcher de dire à toute la France, que si la nation ne peut former qu'un seul club, sous la présidence de M. Barnave, en conséquence des droits de l'homme, je demande à n'être pas de ce club; si au contraire il est permis à la nation d'en former deux, je suis de l'autre; & malgré la dénonciation & le comité des recherches, que je n'aime point, mais que je ne crains pas davantage, j'assisterai à ce club monarchique plus assiduellement que par le passé, si on ne nous interdit pas le feu & l'eau.

Je ne fais ce que signifie cette histoire de pain

distribué aux pauvres , dont on a fait tant de bruit : s'il en a été question dans une séance publique, je n'y étois point ; si ce sont les commissaires de la société qui ont fait l'aumône en son nom , je ne suis pas du nombre des commissaires ; mais comme je connois parfaitement leur honnêteté , & l'esprit de la société , & sa très-modique recette , je déclare que c'est une horrible imposture que de soutenir que la société ait fait distribuer du pain à des milliers d'ouvriers ! on en porte le nombre à trente mille.

Dans quel malheureux temps vivons-nous donc , si , pour distribuer , de l'aveu même de la police , le plus foible secours aux misérables , on est dénoncé aux peuples comme son ennemi ?

Et que prétendez-vous , messieurs , en multipliant ainsi dans toute la France , la haine , les soupçons & les ressentimens ? Voulez-vous vous faire aimer & vous faire craindre ? Je réponds que si tout le monde est de mon avis , vous n'obtiendrez ni l'un ni l'autre. La nation ne peut être encore long-temps abusée. Pendant qu'on lui vante la douceur de nos lois , ses mœurs deviennent sensiblement atroces ; les prisons se remplissent ; les victimes sont entassées dans les cachots ; on brûle , on massacre , on intercepte les lettres ; d'infâmes écrivains ont toujours la hache levée , & professent hautement la doctrine des cannibales ; ils sont tolérés , protégés ; les injures , les calomnies sont impunies ; on ose dire dans l'assemblée que cette coupable licence est utile à la révolution ; enfin , pour mettre le comble à tant de violences & d'absurdités politiques , après avoir favorisé tous les désordres

& tourmenté toutes les classes de citoyens, il suffit aujourd'hui d'être attaché à la constitution monarchique, pour devenir un objet de scandale, & être dénoncé dans la tribune de l'assemblée nationale.

On se sert, a dit M. Barnave, de ce que les hommes ont de plus sacré pour soulever les esprits ; « c'est au nom de la religion que nous chérissions tous ; c'est en invoquant les droits de la propriété que nous respectons, & l'attachement à la monarchie qui est dans le cœur de tous les François qu'on alarme les citoyens, & que les ennemis du bien public ourdissent leurs coupables trames d'un bout de royaume à l'autre. --- Une société de prétendus amis de la constitution monarchique ose, dans le sein de la révolution, au milieu de la capitale, s'élever contre la constitution même, & distribuer au peuple un pain empoisonné. . . . . »

Je réponds à M. Barnave, que je suppose aux lois nouvelles les meilleures intentions : je ne leur impute aucun tort, sans me charger toutefois de leur apologie ; mais je ne fais ce qu'elles commandent & ce qu'elles sont devenues : je ne vois nulle part l'action des lois, je vois celle d'un ouragan dévastateur.

La loi commande de nouvelles formes pour la discipline ecclésiastique ; mais elle ne commande pas la fureur de la sédition dans les églises ; elle ne commande pas à des hommes féroces de menacer leurs pasteurs de la potence, de les arracher de l'autel s'ils ne prêtent pas le serment. Ainsi tel homme honnête qui, dans la paix & la liberté de sa conscience même, crut

pouvoir se soumettre à la loi nouvelle , repoussé avec indignation les violences qui s'exercent en son nom.

C'est donc au nom sacré de la loi que des brigands , d'un bout du royaume à l'autre , commettent d'épouvantables excès contre la religion & ses ministres.

Sans doute il étoit permis aux ecclésiastiques & aux nobles dépouillés, d'invoquer en leur faveur ce qui avoit été considéré jusqu'à présent comme droit de propriété. La nouvelle loi, par des définitions plus sévères , a circonscrit & limité tous les droits anciens; & si les parties intéressées ont fait entendre leurs réclamations , on n'a vu nulle part ni résistance active ni projet de résistance ; les délations, les accusations se sont multipliées ; la plus détestable inquisition s'est exercée contre les nobles & contre les prêtres , & on n'a pu encore en faire pendre qu'un seul par la main du bourreau ; mais combien de massacres & d'incendies , désolent encore ce malheureux royaume ! --- Il est donc permis d'invoquer le respect dû à la propriété , sans offenser la nouvelle loi, qui n'assure encore à personne ni la liberté , ni la propriété , ni la sûreté individuelle ; & lorsqu'on prostitue le titre de patriotes à des brigands , il est naturel que les honnêtes gens aient horreur d'un tel patriotisme.

Vous dites que les Français sont attachés à la monarchie ; je le crois comme vous ; mais c'est par cette raison qu'il est temps d'en sauver les débris ; & lorsque vous appelez ceux qui se disent amis de la constitution monarchique

hommes perfides, insidieux, qui empoisonnent le peuple, il faut que vous prouviez cette assertion, ou bien il nous fera facile d'en démontrer l'intention. La voici.

Le club des Jacobins prépare tous les décrets, & gouverne toute la France par ses correspondans. --- Il n'est pas de grande ni de petite ville où cette société n'exerce la plus odieuse aristocratie, car le peuple, qui ne connoît pas le sens de ce mot, doit apprendre qu'il n'y eut jamais d'autres aristocrates que ceux qui se réunissent & se coalisent pour disposer de toute l'autorité, de toutes les élections, de toutes les places & les fonctions publiques. Or, il me semble que, grammaticalement & politiquement, c'est bien là le signalement des Jacobins.--- Indépendamment de cette influence fédérative, celle sur l'opinion publique s'exerce par les écrivains, les pamphlets, les journaux affiliés, les dénonciations en titre d'office. Cependant vous savez qu'une très-grande partie de la nation se lasse de votre joug, & que vous ne pouvez le perpétuer, qu'en lui montrant toujours l'épouvantail d'une contre-révolution, & en vous présentant toujours comme des sentinelles vigilans, qui avertissent des approches de l'ennemi.

Si, dans de telles circonstances, tous les bons citoyens pouvoient convenir entr'eux de leur respect mutuel pour les lois, de leur amour pour la liberté, de leur horreur pour le crime & la licence, de leur attachement à la constitution monarchique, dès-lors votre aristocratie & le vœu de patriotisme qui la couvre sont en grand

danger. --- Mais votre dénonciation , & le triomphe momentané qu'elle a obtenue , ne vous en préserveront pas ; car vous voilà forcés , ou de prouver légalement votre accusation , ou de nous détruire par la force , si nous avons la foiblesse de nous laisser attaquer sans nous défendre. --- Si vous ne voulez pas prouver , nous prouverons ; si l'on nous attaque , j'espère que nous userons des droits de l'homme. --- Dans les deux cas , la France entière sera bien avertie des vues pacifiques , patriotiques & monarchiques de votre dénonciation. --- Voilà donc une imprudence , une impéritie politique qui contrarie tous les principes de la théorie d'une révolution : car il ne faut jamais faire un pas en avant qui en nécessite deux en arrière. --- Cromwel ne se laissoit point ainsi entraîner aux applaudissemens des tribunes. Il n'attaqua les monarchistes qu'après avoir fait décréter par son parlement , que la Grande-Bretagne se constituoit en république. --- Il falloit donc attendre le succès de la doctrine de M. Robert , qui nous prouve invinciblement que la France est destinée par sa nature à former une république.

Je ne fais , dans cette grande contestation , quel parti vont prendre les brigades du Palais-Royal ; quelles évolutions leurs seront commandées contre notre société dispersée. Mais mon avis est , que sa première démarche soit de paroître à la barre de l'assemblée nationale , & de demander la permission d'y exposer ses principes & de les faire jurer , sauf à poursuivre ensuite M. Barnave , pour réparation de l'injure qu'il lui a faite.

Mon avis est que la société continue à s'assembler, même sans l'agrément de M. Barnave; & que l'on publie dans tout le royaume la tyrannie qu'on exerce dans la capitale contre des citoyens paisibles, qui professent leur attachement à la constitution monarchique décrétée par l'assemblée nationale, & journellement attaquée par des factieux.

---